

LISTE DES CONCESSIONS

AYANT FAIT L'OBJET D'UN PREMIER PV EN ETAT D'ABANDON LE 02 NOVEMBRE 2023.

EN APPLICATION DES ARTICLES R. 2223-12 à R. 2223-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Emplacement A 6	Famille GUILLEMOIS
Emplacement A 16	Famille PICHOUX-ROUAULT
Emplacement C 6	Famille HUCHET
Emplacement D 1	Famille MAUGER
Emplacement D 10	Famille TESSIER-LEBRETON- CHOUAN
Emplacement E 78	Famille PIEL-MAUDET
Emplacement E 88	Famille EON

Le 08 avril 2024

Le Maire,

Jean-Claude ROUAULT

